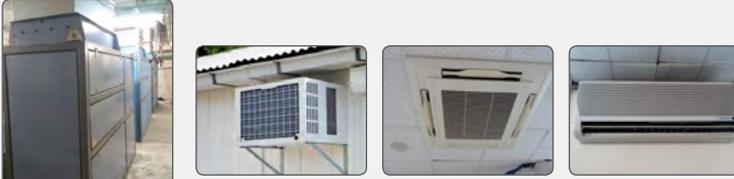
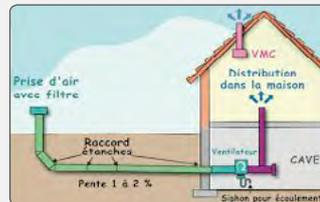
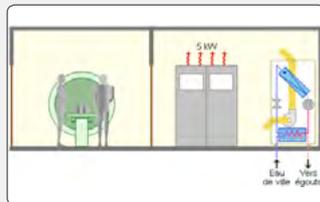


Climatisation

Présentation

- Les équipements qui composent la climatisation sont des DEEE.
- La climatisation intègre les fonctions de réfrigération (chambres froides, caissons de bar), de rafraîchissement (climatiseurs mobiles, systèmes de climatisation à détente directe mono ou multi-split en cassette, plafonnier ou console, windows, unité de traitement d'air de salle informatique, climatisation à eau perdue, poutre froide), et les fonctions de chauffage (climatisation réversible – se reporter à la **Fiche N°15 Chauffage**).
- La climatisation est réalisée en fonction des besoins, de la configuration des locaux et du type d'activité, en mode local (unité mobile, mono split) ou en réseau.
- Le système à détente directe utilise des fluides frigorigènes et de l'huile qui doivent être purgés avant dépose des équipements.
- Le système à eau perdue fonctionne sans unité extérieure.
- Les systèmes avec Centrale de Traitement d'Air (CTA) sont traités dans la **Fiche N°16 Ventilation**.

<p>Climatiseurs mobiles</p>  <p>Monobloc Split</p>	<p>Éléments de climatisation à détente directe</p>  <p>UTA salle informatique Windows Cassette Split</p>		
<p>Froid détente directe</p>  <p>Compresseur pour réfrigération (bar, chambre froide) Groupe chambre froide</p>	<p>Climatisation gainable</p> 		<p>Aéro réfrigérant</p> 
<p>Poutre froide</p> 	<p>Puits canadien</p> 	<p>Climatisation à eau perdue</p> 	<p>Aéro condenseur</p> 



POINTS D'ATTENTION

- Préconisez la purge et la vidange des différents systèmes avant dépose, notamment celle des fluides frigorigènes qui impactent l'environnement.
- Référez-vous au diagnostic amiante pour vérifier l'absence d'amiante dans les calorifuges.



Extrait de la grille d'inventaire du diagnostiqueur

Désignation	Unité	Matériaux	Code déchet	Typologie	Filière recommandée
Climatiseur mobile	U	Métaux/ plastique	20 01 35*	DEEE	Réemploi ou éco-organisme DEEE
Cassette, split, windows	U	Métaux/ plastique	20 01 35*	DEEE	Réemploi ou éco-organisme DEEE
Ventilo-convecteur	U	Métaux/ plastique	20 01 35*	DEEE	Réemploi ou éco-organisme DEEE
Unité intérieure gainable	U	Métaux/ plastique	20 01 35*	DEEE	Réemploi ou éco-organisme DEEE
Poutre froide	U	Métaux/ plastique	20 01 35*	DEEE	Réemploi ou éco-organisme DEEE
Groupe extérieur	U	Métaux/ plastique	20 01 35*	DEEE	Réemploi ou éco-organisme DEEE
Aéro-condenseur et aéroréfrigérant	U	Métaux/ plastique	20 01 35*	DEEE	Réemploi ou éco-organisme DEEE
Boîte à bouche et grille de soufflage	ml	Métal	17 04 05	DND	Réemploi ou éco-organisme DEEE
Tube PVC condensats	ml	Plastique	17 02 03	DND	Réemploi ou valorisation PVC
Gaine souple PVC	ml	Plastique	17 02 03	DND	Réemploi ou valorisation PVC
Gaine souple aluminium	ml	Métaux	17 04 02	DND	Réemploi ou recyclage récupérateur de métaux
Conduit acier calorifugé	ml	Complexe	17 09 04	DND	Recyclage récupérateur de métaux si la fraction est séparée du calorifuge
Conduit aluminium souple	ml	Métal	17 04 02	DND	Recyclage récupérateur de métaux
Armoire électrique	U	Métal/plastique	20 01 36	DEEE	Réemploi ou éco-organisme DEEE
Câble énergie moyenne section	ml	Composite cuivre/ aluminium + pvc	17 04 11	DND	Recyclage récupérateur de métaux
Fluides frigorigènes	kg	CFC, HCFC	14 06 01*	DD	Recyclage ou filière spécifique par entreprise habilitée

* Déchets dangereux

Information filière

- Les équipements électriques seront collectés par les éco-organismes DEEE. La gestion de leur évacuation se fera en fonction de leur poids et de leurs dimensions.
- Le réemploi d'équipement électrique électronique doit tenir compte des contraintes techniques, réglementaires et de sécurité propres à chaque type d'équipement.



Astuces

- ➔ Lorsqu'il est disponible, le registre de maintenance devra être consulté. Cela vous permettra de recenser les équipements qui constituent le ou les systèmes de climatisation.
- ➔ Les canalisations portent parfois des indications. La présence de deux tubes identiques (fluides frigorigènes) indique un aérocondenseur, tandis qu'un aéroréfrigérant sera équipé de deux tubes de diamètres différents.
- ➔ Le système de climatisation à eau perdue est utilisé de préférence pour les bâtiments classés qui ne peuvent recevoir d'équipement extérieur sur leurs façades protégées.



POUR ALLER PLUS LOIN

- Vidéo pédagogique n°5 : Climatisation
- Guide de bonnes pratiques pour la réalisation du diagnostic produits/matériaux/déchets avant démolition/réhabilitation significative de bâtiments, DÉMOCLÈS
- Guide d'information sur les filières de valorisation des déchets du second-œuvre, DÉMOCLÈS
- Annuaire des filières locales : <https://www.dechets-chantier.ffbatiment.fr/>
- Site d'**ecosystem** : <https://www.ecosystem.eco/>